



PROJET D'ORDRE DU JOUR (VERSION : 2 OCTOBRE)

38^e Réunion du Groupe de Travail 1 du CCPL Stocks de poissons grands migrateurs (thons et espèces apparentées) et leurs ORGP

Mercredi 14 octobre 2026, de 14 h 30 à 17 h 30 CET / GMT+1

Lieu : Hôtel NH Brussels EU Berlaymont

Bd Charlemagne 11/19, 1000 Bruxelles

14 h 30

- 1. Bienvenue du Président.**
- 2. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du GT1 – Bruxelles, le 10 mars 2026.**
- 3. Adoption de l'ordre du jour.**

TRAVAUX SUR LES ORGP POUR LE THON

14 h 45

- 4. ICCAT – Océan Atlantique.**
 - 4.1 Situation générale des stocks de thon tropical (Gorka Merino)
 - 4.2. Rapport du Président du Groupe de Travail 1 du CCPL sur les résultats de la réunion technique de la CE avec les parties prenantes (7 octobre) en vue de la préparation de la réunion annuelle de l'ICCAT de 2026.
 - 4.3. Synthèse des avis du CCPL et point sur la collaboration conjointe au sein du Comité Consultatif (AC) présenté par le secrétaire du CCPL.

15 h 15

- 5. WCPFC – Commission des pêches pour le Pacifique occidental et central :**
 - 5.1 Discussion des membres du GT1 sur le projet d'avis en vue de la 23^e session ordinaire de la Commission (Vanuatu, du 30 novembre au 4 décembre 2026)
 - 5.2 Prochaines étapes et calendrier en vue de l'adoption

15 h 45

- 6. IOTC – Commission des thons de l'océan Indien.**
 - 6.1. Compte rendu de la DG MARE sur les résultats de la dernière réunion annuelle de l'IOTC et point sur les priorités de travail en vue de la prochaine réunion annuelle de l'IOTC
 - 6.2. Prochaines étapes du CCPL

PAUSE CAFÉ 16 h 15 - 16 h 30

THÈMES TRANSVERSALS RELATIFS AUX ORGP

16 h 30

- 7. Présentation du projet ITUNESS (AZTI / IEO-CSIC / IRD)**

16 h 55

- 8. Présentation par l'EJF du rapport :**
« [Cut & Run : le Sénégal, plaque tournante du commerce mondial des ailerons de requins](#) »

17 h 20

- 9. Compilation des meilleures pratiques au sein des ORGP thonières dans le cadre du processus BBNJ : définition des thèmes de la future stratégie de l'UE en matière d'action extérieure dans le domaine de la pêche**

CLÔTURE DE LA RÉUNION (17 h 30)